Perwez, le 30 octobre 2017

«Société»,

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 07 novembre 2017 à 19h00 en la salle du « Kibboutz », rue Chapelle à la Barre 2 à 1360 PERWEZ**.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Taux de couverture des coûts en matière de déchets – Attestation du coût vérité – Budget 2018 – Approbation – 1.713.55/ju

2. Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets y assimilés – Exercice 2018 – Règlement – Décision – 1.713.55/ju

3. Modification budgétaire n°1 (Services ordinaire et extraordinaire) arrêtée par le Conseil communal du 25 août 2017 – Demande de réformation – Délibération du Collège communal du 25 octobre 2017 – Ratification – 2.073.521.1/ju

4. Budget communal – Exercice 2017 – Services ordinaire et extraordinaire – Modification budgétaire n°2 – Arrêt – 2.073.521.1/ju

5. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (I.E.C.B.W.) – Convention portant sur l'association de la Commune de PERWEZ aux activités de l'intercommunale en matière de gestion de l'eau – Acquisition de la licence GEDIPRO – Souscription – Décision – 1.777.77/ju

ENVIRONNEMENT

6. Environnement – Gestion proactive, responsable et juste des déchets au sein du réseau de parc à containeurs de l'Intercommunale du Brabant wallon et via la récolte sélective – Décision de principe – 1.75/js

MARCHES PUBLICS

Marché de fournitures

7. Marché de fournitures – Aménagement d'un parcours fitness extérieur et de jeux pour enfants le long du Ravel à 1360 PERWEZ à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.855.3/jpf

Marchés de travaux

8. Marché de travaux – Asphaltage de diverses voiries à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.111.111/jpf

9. Marché de travaux – Installation d'un chauffage pour les terrains de tennis couverts – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.855.03/fm

SECRÉTARIAT

10. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (IECBW) s.c.r.l. – Assemblée générale extraordinaire du mardi 5 décembre 2017 – Points portés à l'ordre du jour :
    - Formation du bureau de l'assemblée
    - Modification statutaire
    - Réduction de capital
    - Fusion par absorption de l'IECBW par l'IBW entrainant la dissolution sans liquidation de l'IECBW

    – Approbation – Décision – 1.778.31/lb

11. Intercommunale du Brabant wallon (IBW) – Assemblée générale extraordinaire du mercredi 6 décembre 2017 – Points portés à l'ordre du jour :
    - Projet de Fusion par absorption entre l'IBW et l'IECBW
    - Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire
    - Rapport des Réviseurs sur le projet de fusion
    - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance

    – Approbation – Décision – 1.82/lb

12. SEDIFIN – Assemblée générale statutaire du mardi 19 décembre 2017 – Points portés à l'ordre du jour :
    - Evaluation annuelle du plan stratégique 2017-2019
    - Modification des statuts
    - Nomination statutaire
    - Rapport du Comité de rémunération

    – Approbation – Décision – 1.824.112/lb

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, le point suivant, portant le n°13, a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Charles de BETHUNE, Conseiller communal :

13. Plantations d'arbres, arbustes ou assimilés correspondant aux noms des voiries communales – Environnement – Travaux – Décision – 1.777.83/jpf

SÉANCE HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. Désignation d'un Maître d'éducation physique à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi non-vacant à raison de 4 périodes par semaine, en remplacement de la titulaire, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/lg/dr/gs

2. Désignation d'un Maître d'éducation physique à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 3 périodes par semaine, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/lg/dr/gs

3. Désignation d'un Maître de religion protestante à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 septembre 2017 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/as/dr/gs

4. Désignation d'un Maître de seconde langue néerlandais à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi non-vacant à raison de 4 périodes par semaine, en

remplacement de la titulaire, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/dd/dr/gs

5. Désignation d'un Maître de psychomotricité à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi non-vacant à raison de 4 périodes par semaine, en remplacement de la titulaire, et ce, du 12 septembre 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2018 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/mh/dr/gs

6. Désignation d'un Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 septembre 2017 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/mb/dr/gs

7. Désignation d'un instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique anglais à titre temporaire à l'école communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND, dans un emploi non-vacant à raison de 24 périodes par semaine, en remplacement du titulaire, et ce, du 11 septembre 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2018 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/gd/dr/gs

8. Désignation d'un Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 6 périodes par semaine, et ce, du 1er septembre 2017 au 30 septembre 2017 – Collège du 4 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/jr/dr/gs

9. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de MALEVES, dans un emploi non-vacant à raison de 16 périodes par semaine, en remplacement du titulaire, et ce, du 1er septembre 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/ae/dr/gs

10. Désignation d'un Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine, et ce, du 1er septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/ae/dr/gs

11. Désignation d'un Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 10 périodes par semaine, et ce, du 13 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/ae/dr/gs

12. Désignation d'un Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 8 périodes par semaine, et ce, du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/jr/dr/gs

13. Désignation d'un Maître de religion protestante à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine, et ce, du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/as/dr/gs

14. Désignation d'un Maître de religion islamique à titre temporaire dans les écoles communales de PERWEZ, dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine, et ce, du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 11 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/aei/dr/gs

15. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES, dans un emploi vacant à raison de 6 périodes par semaine, et

ce, du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2018 – Collège du 18 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/ir/dr/gs

16. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES, dans un emploi non-vacant à raison de 26 périodes par semaine, en remplacement du titulaire, et ce, du 9 octobre 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2018 – Collège du 18 octobre 2017 – Ratification – 1.851.11.08/sr/dr/gs

Arrêté par le Collège communal du mercredi 25 octobre 2017

Le Directeur général, **Pour le Bourgmestre f.f.,**

Michel RUELLE **Michel JANDRAIN,**
1er Echevin

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20
Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.
Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21
{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.
Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.
Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels il lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :
- *durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*
- *durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*